

## Pass sanitaire : la liberté ne se négocie pas !



Article rédigé par *Contrepoints*, le 08 mai 2021

Source [Contrepoints] Après le confinement, le pass sanitaire nous ferait entrer dans un monde de liberté conditionnelle. La mesure paraît susciter un rejet dans de l'opinion. Mais le Président peut-il l'imposer coûte que coûte ?

Si l'on en croit [le calendrier dévoilé](#) le jeudi 29 avril devant la Presse Quotidienne Régionale, le [pass sanitaire](#) entrera en vigueur à partir du 9 juin. Son usage sera étendu le 30 juin, notamment avec la perspective d'une levée des limites de jauge. Les grandes lignes et l'utilisation de ce passeport sont encore à définir. Les débats ne manqueront pas. Les polémiques non plus...

La question du pass sanitaire avait déjà, par le passé, agité l'Assemblée nationale et le projet semblait encore début avril sur une voie de garage. Jusqu'à ce que le président de la République le ressuscite ce 29 avril.

Et tout commence devant les députés de la Commission des Lois qui ont donné mardi soir un premier feu vert à l'instauration d'un pass sanitaire pour l'accès à des rassemblements de plus de 1000 personnes, malgré de vives réticences chez certains parlementaires, y compris dans la majorité.

« *Ne sacrifions pas nos principes, nos droits et nos libertés au nom d'une allégresse de sortie de crise* » [avait déclaré](#) la présidente de la commission des Lois de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet.

Redoutant que ce document ne fracture la société entre vaccinés et non-vaccinés, de nombreux responsables politiques en rejetaient encore l'idée cet hiver. Mais la vaccination étant devenue massive, le risque d'inégalité entre les citoyens semble s'amenuiser.

Aussi, le pass sanitaire apparaît-il comme une des mesures qui doit permettre de [sortir progressivement de l'état d'urgence sanitaire](#).

Dans un « en même temps » très macronien, le président de la République a assuré, lors de sa conférence de presse, que « *le pass sanitaire ne sera jamais un droit d'accès qui différencie les Français* », tout en indiquant que dans les « *lieux où se brassent les foules, comme les stades, festivals, foires ou expositions, il serait absurde de ne pas l'utiliser.* »

Les députés se sont exprimés de manière « exceptionnelle et temporaire », c'est un mauvais signal envoyé car nous savons que les mesures exceptionnelles et temporaires risquent de durer.

D'ailleurs, dès lors que la vaccination avance (à grands pas selon le gouvernement) et où l'on s'approche des 100 % de vaccinés d'ici la fin de l'été, on ne voit pas bien l'intérêt d'un tel outil. [Ne s'agit-il pas plutôt d'une nouvelle tentative liberticide du président Macron ?](#)

Après le confinement (libertés surveillées), le pass sanitaire nous ferait entrer dans [un monde de liberté conditionnelle](#). La mesure paraît susciter un rejet dans une part très importante de l'opinion. Mais le Président [peut-il l'imposer coûte que coûte ?](#)

Une liberté ne se négocie pas !

08/05/2021 06:00

